



UNIVERSITÉ
LAVAL

Normes graphiques
Identification visuelle

www.ulaval.ca

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
1. L'identification visuelle	4
2. Les différentes versions de l'identification visuelle	
2.1 Version en quadrichromie	5
2.2 Version en quadrichromie crevée	6
2.3 Version en couleurs Pantone	7
2.4 Version RVB pour Internet et multimédia	8
2.5 Version monochrome	9
2.6 Version monochrome crevée	10
2.7 Les normes régissant l'utilisation des différentes versions	11
2.8 Les restrictions quant à l'utilisation de l'identification visuelle	12
3. La zone de dégagement	13
4. L'application de l'identification visuelle sur une image	14
5. Normes de papeterie	
5.1 Disposition	15
5.2 Niveaux	15
5.3 Adresse et autres coordonnées	15
5.4 Carte professionnelle et carte mémo	15
5.5 Occasion spéciale	15
5.6 Identification visuelle secondaire	15
5.7 Commande de papeterie	15
6. Spécimens de papeterie	
6.1 Papier à lettres	16
6.2 La carte professionnelle	17
6.3 La carte mémo	18
6.4 L'enveloppe	19
6.5 Le bordereau de télécopie	20

INTRODUCTION

Le présent guide d'utilisation est un instrument de travail mis à la disposition des différents utilisateurs de l'identification visuelle de l'Université Laval. Chacun y trouvera l'essentiel des normes graphiques qui en régissent l'utilisation, en vue d'assurer à l'Université Laval une image uniforme, puissante et cohérente.

L'application des règles présentées dans ces pages, en particulier en ce qui concerne la constance dans la répétition et l'exactitude de la reproduction, est essentielle au maintien et au renforcement de l'image de marque de l'Université Laval. Chacune de ces règles doit donc être rigoureusement respectée, afin que toute application graphique puisse identifier clairement l'organisation.

Il est strictement interdit de modifier en tout ou en partie les reproductions maîtresses de ce document. Toute situation spécifique non prévue par le présent guide d'utilisation doit être soumise au secrétaire général.

Bureau du secrétaire général
Pavillon Jean-Charles-Bonenfant, local 2183
Université Laval
Québec (Québec) G1K 7P4
CANADA
(418) 656-2732
Télécopieur : (418) 656-7394

AVIS

Tout utilisateur ou fournisseur qui reproduit l'identification visuelle de l'Université Laval s'engage à le faire dans le respect des normes énoncées dans ce guide. Dans le cas contraire, l'Université Laval se réserve le droit de refuser de payer les travaux non conformes à ses exigences graphiques ou d'exiger qu'ils soient repris. L'approbation préalable des épreuves avant impression est donc fortement recommandée.

Pour toute information, s'adresser au Service des communications au (418) 656-2571.

1. L'IDENTIFICATION VISUELLE

L'identification visuelle de l'Université Laval est le résultat d'un exercice de design qui met en valeur, de façon particulière, les éléments suivants : le nom de l'organisation, un style typographique, un symbole et des couleurs distinctives. Les armoiries et la signature typographique sont indissociables et ne peuvent être altérées. La signature typographique ne peut être traduite. Conformément aux normes établies dans ce guide d'utilisation, tous ces éléments concourent à donner à l'Université Laval une image qui lui est propre. L'identification visuelle de l'Université Laval doit projeter une image cohérente de l'organisation.

Protéger l'image de l'Université Laval et la diffuser est une responsabilité qui doit être partagée par tous les membres et représentants de l'organisation.

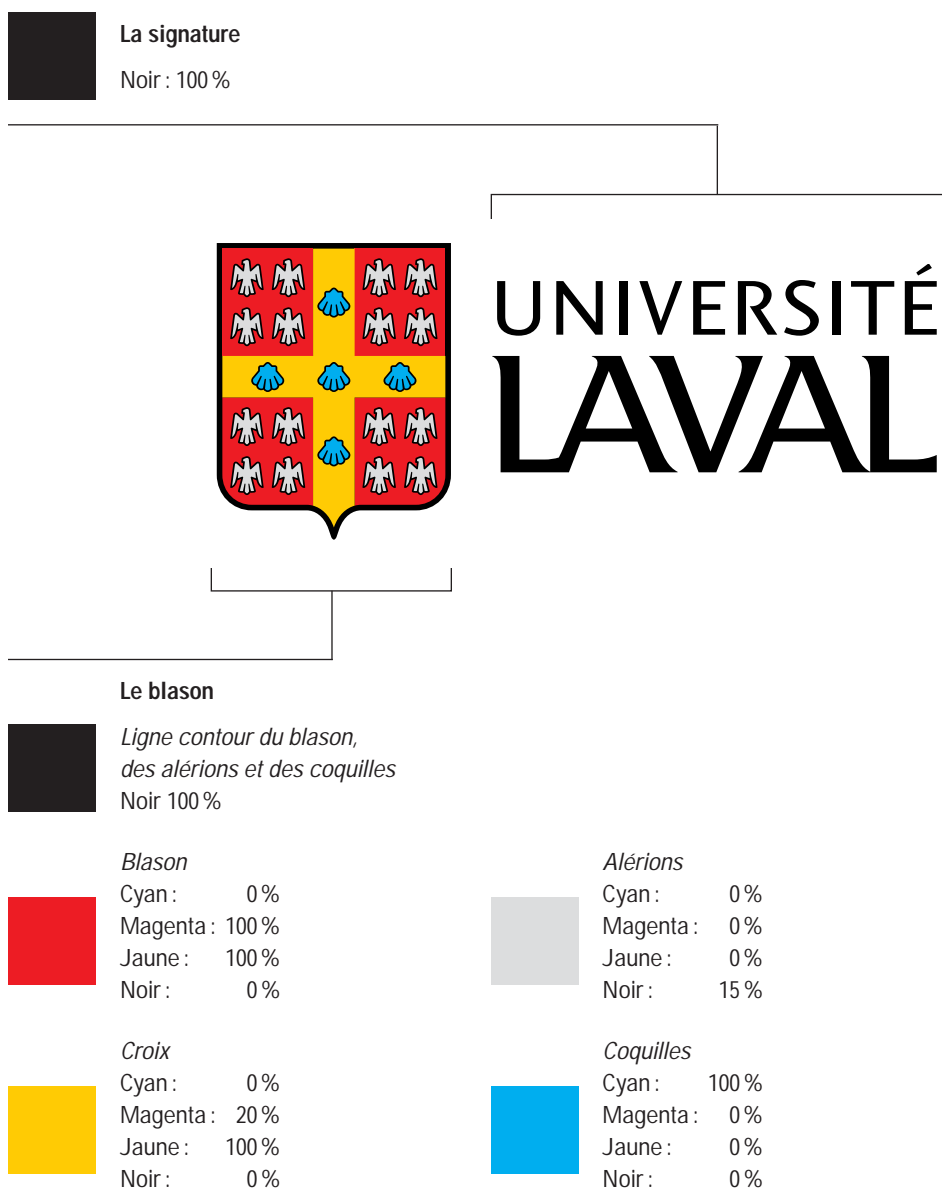
La loi protège les droits de l'Université Laval sur son identité visuelle, celle-ci doit être utilisée, de manière invariable, conformément aux règles établies. Le programme d'identification visuelle de l'Université Laval constitue donc l'outil le plus efficace pour préserver son nom et son image.



UNIVERSITÉ
LAVAL

2. LES DIFFÉRENTES VERSIONS DE L'IDENTIFICATION VISUELLE

2.1 VERSION EN QUADRICROMIE



Une version verticale de l'identification visuelle a été approuvée à des fins particulières. Celle-ci est accessible uniquement sur autorisation.

2. LES DIFFÉRENTES VERSIONS DE L'IDENTIFICATION VISUELLE

2.2 VERSION EN QUADRICROMIE CREVÉE

- Sur fond d'intensité moyenne à noire, équivalant à une teinte de gris minimale de 50%



La signature

Blanc



Le blason



Ligne contour du blason

Blanc

Blason

Cyan : 0%

Magenta : 100%

Jaune : 100%

Noir : 0%



Croix

Cyan : 0%

Magenta : 20%

Jaune : 100%

Noir : 0%



Alérions

Cyan : 0%

Magenta : 0%

Jaune : 0%

Noir : 15%



Coquilles

Cyan : 100%

Magenta : 0%

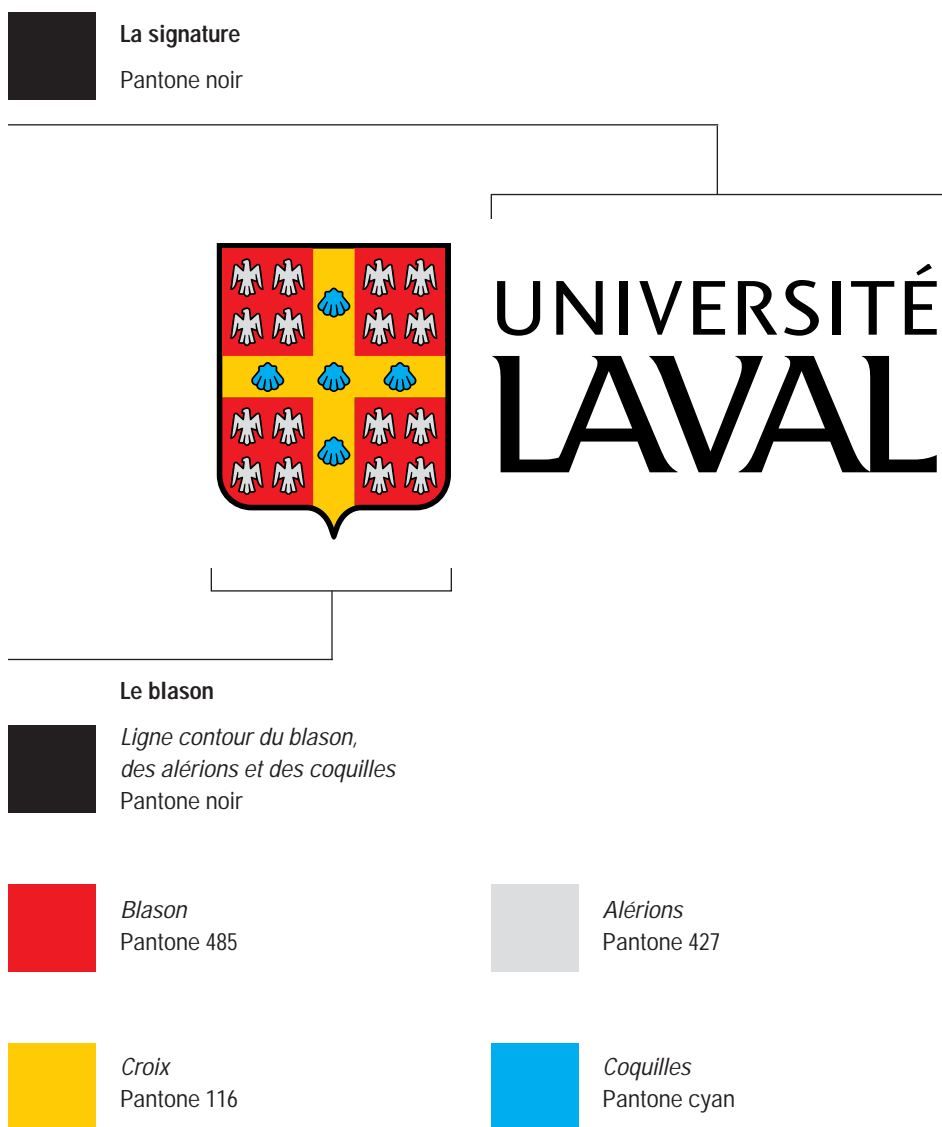
Jaune : 0%

Noir : 0%



2. LES DIFFÉRENTES VERSIONS DE L'IDENTIFICATION VISUELLE


2.3 VERSION EN COULEURS PANTONE



2. LES DIFFÉRENTES VERSIONS DE L'IDENTIFICATION VISUELLE


2.4 VERSION RVB POUR INTERNET ET MULTIMÉDIA

La signature


	R: 0
	V: 0
	B: 0

Le blason


*Ligne contour du blason,
des alérions et des coquilles*

	R: 0
	V: 0
	B: 0

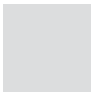
Blason

	R: 255
	V: 51
	B: 0


Croix

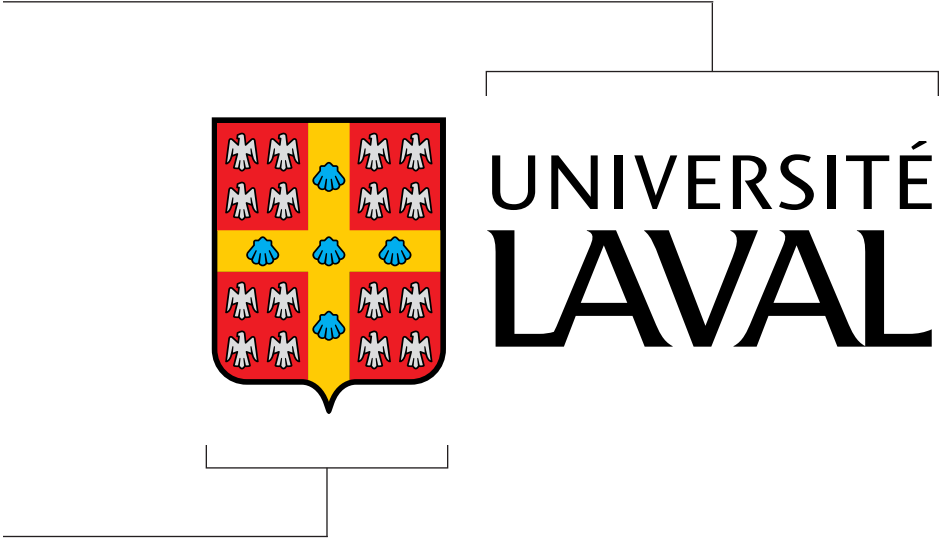
	R: 255
	V: 204
	B: 0

Alérions

	R: 204
	V: 204
	B: 204

Coquilles

	R: 0
	V: 153
	B: 255



The image shows the University of Laval logo. On the left is the coat of arms (blason), which is a shield divided into four quadrants by a yellow cross. The quadrants are red and contain white alérions (birds). The cross itself is yellow and contains blue coquilles (shells). To the right of the coat of arms is the text 'UNIVERSITÉ LAVAL' in a bold, black, serif font. Brackets connect the color swatches to the corresponding elements in the logo: the black swatch to the text and the shield's outline; the red swatch to the quadrants; the yellow swatch to the cross; the grey swatch to the alérions; and the blue swatch to the coquilles.

2. LES DIFFÉRENTES VERSIONS DE L'IDENTIFICATION VISUELLE

2.5 VERSION MONOCHROME



2. LES DIFFÉRENTES VERSIONS DE L'IDENTIFICATION VISUELLE

2.6 VERSION MONOCHROME CREVÉE



2. LES DIFFÉRENTES VERSIONS DE L'IDENTIFICATION VISUELLE

2.7 LES NORMES RÉGISSANT L'UTILISATION DES DIFFÉRENTES VERSIONS

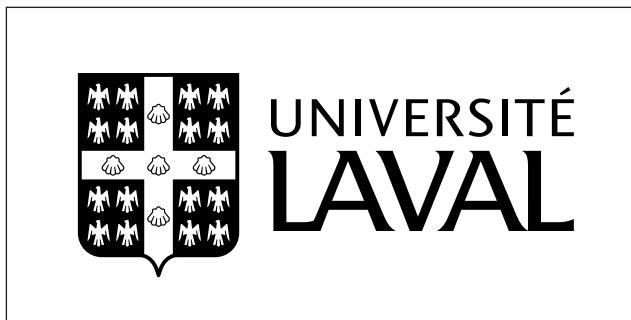
Les versions illustrées dans les pages précédentes se prêtent à diverses présentations selon le contexte. À noter que les présentations crevées sont admises dans la mesure où la couleur du support permet un contraste suffisant pour assurer une lisibilité acceptable.



Version en quadrichromie sur fond blanc



Présentation sur fond d'intensité claire à moyenne (équivalent à une teinte de gris maximale de 45%)



Version monochrome noire sur fond blanc



Présentation crevée sur fond noir



Version monochrome



Présentation crevée sur fond monochrome



Présentation couleurs et crevée sur fond d'intensité moyenne à noir (équivalent à une teinte de gris minimale de 50%)

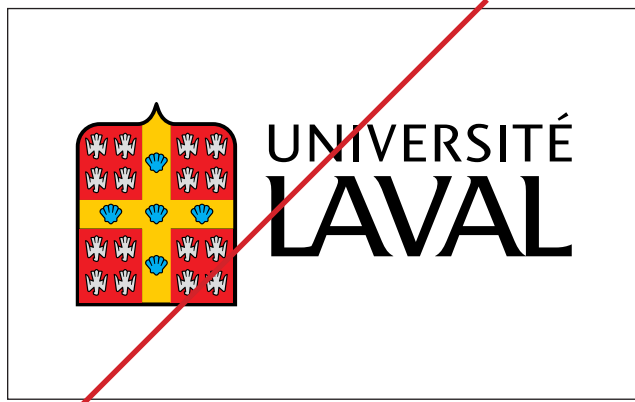


Présentation couleurs et crevée sur fond noir

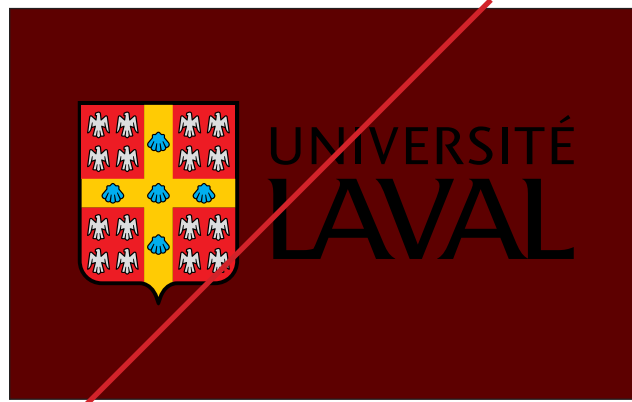
2. LES DIFFÉRENTES VERSIONS DE L'IDENTIFICATION VISUELLE

2.8 LES RESTRICTIONS QUANT À L'UTILISATION DE L'IDENTIFICATION VISUELLE

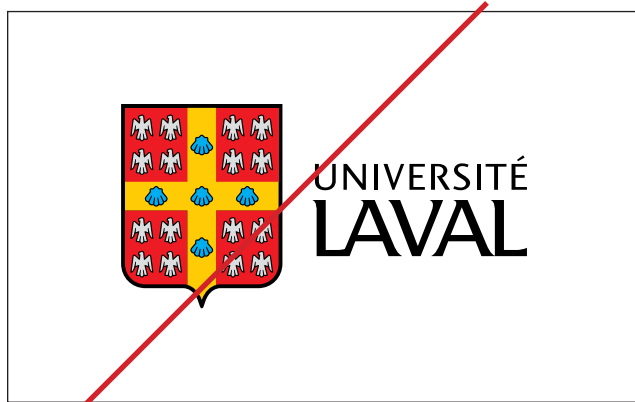
Afin d'assurer à l'identification visuelle un maximum d'impact et de cohérence, il importe de préserver son intégrité. Les exemples qui suivent illustrent les principaux usages à proscrire.



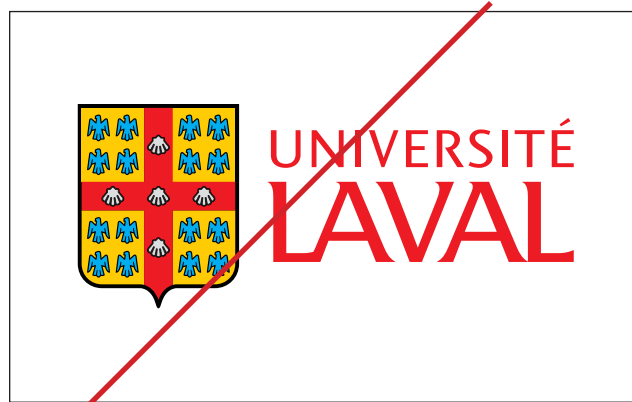
Ne jamais inverser le symbole par rapport à un axe horizontal



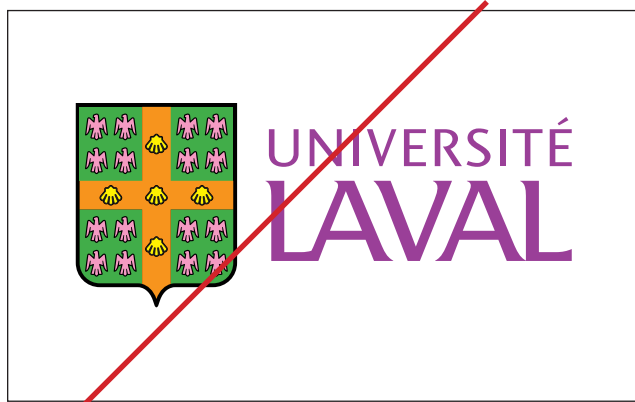
Ne jamais utiliser l'identification visuelle sur un fond peu contrastant



Ne jamais changer les proportions et la disposition du symbole et de la désignation



Ne jamais intervertir les couleurs officielles du symbole et de la signature



Ne jamais employer de couleurs autres que les couleurs officielles ou le noir

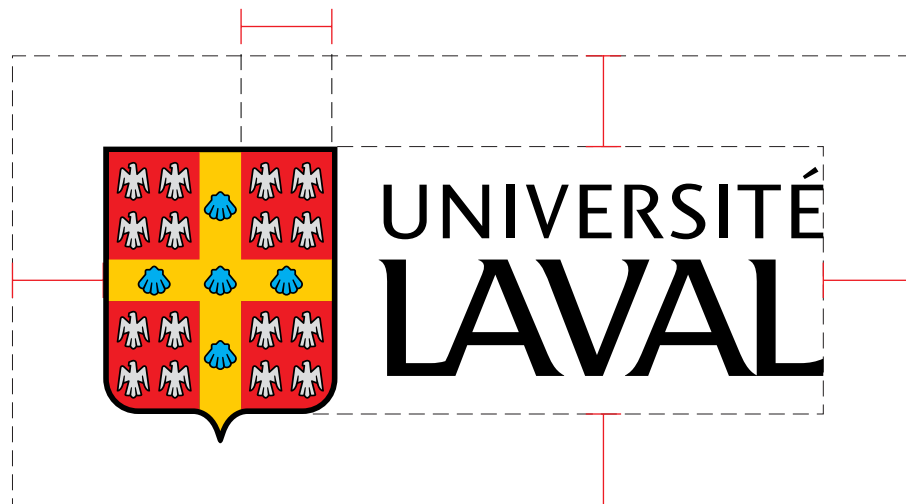


Ne jamais utiliser une police de caractères autre que celle retenue pour la signature

3. LA ZONE DE DÉGAGEMENT

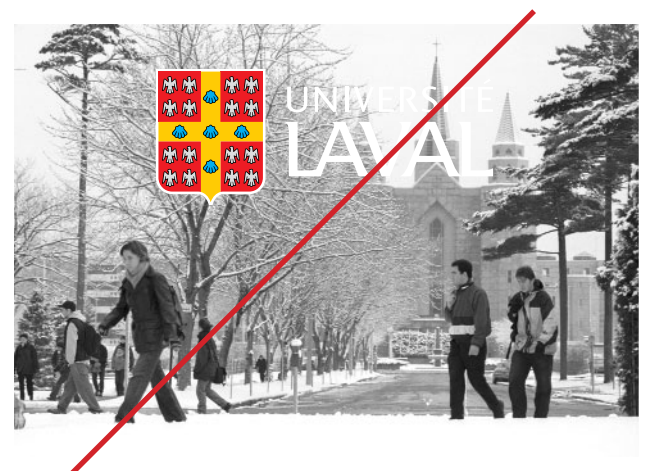
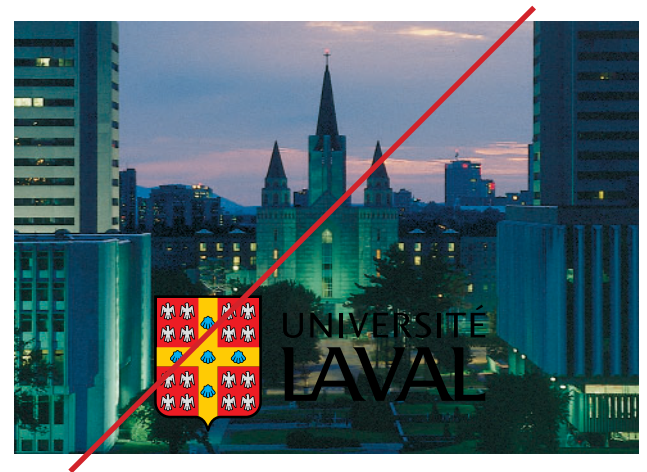
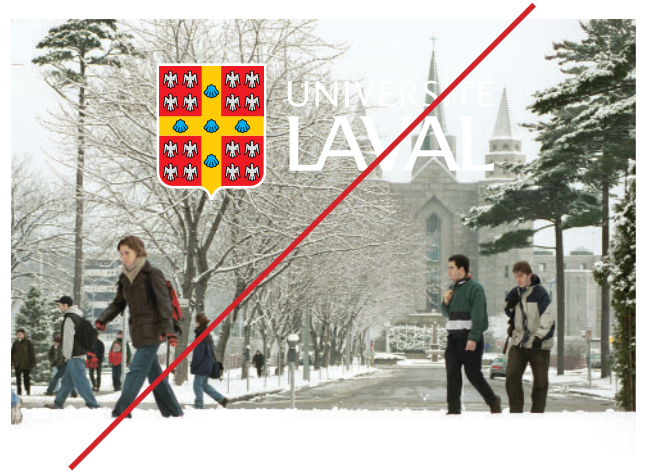
Afin de faciliter la perception de l'identification visuelle et de maximiser son impact visuel, il importe de lui assurer une clarté et une lisibilité optimales, tout en soignant la fluidité des lignes de manière à mettre en valeur la personnalité de l'organisation. Pour ce faire, il faut toujours respecter une zone de dégagement qui permet d'isoler l'identification visuelle de tout autre élément graphique. Cette règle doit s'appliquer en toutes circonstances, peu importe le genre d'utilisation ou le support, le format et la version employés.

Le dégagement minimal requis est déterminé par la largeur d'un des rectangles rouges du blason comme l'indique l'illustration.



4. L'APPLICATION DE L'IDENTIFICATION VISUELLE SUR UNE IMAGE

Lorsque l'identification visuelle se présente sur un fond constitué d'une photographie ou d'une illustration, il importe de s'assurer que le contraste est suffisant pour permettre une lisibilité optimale. Il faut donc faire preuve de jugement dans le choix d'une position acceptable pour l'identification visuelle. De même, on doit tenir compte de la nature du fond pour déterminer quelle version de l'identification visuelle s'avère appropriée.



5. NORMES DE PAPETERIE

5.1 DISPOSITION

Le coin supérieur gauche est toujours réservé à l'identification visuelle de l'Université Laval et de l'entité qui émet la communication. Une zone est prévue au bas pour l'adresse et les autres coordonnées, sauf dans le cas de l'enveloppe où l'adresse figure à droite de l'identification visuelle de l'Université Laval.

Dans le cas des cartes, le coin supérieur droit est réservé au nom, aux diplômes et au statut.

5.2 NIVEAUX

Deux niveaux sont permis pour identifier une unité.

Le premier niveau correspond à l'échelon supérieur de l'organigramme de l'Université Laval : rectorat, vice-rectorat, faculté, service, centre interfacultaire ou toute autre unité non rattachée à une faculté ou à un service.

Le deuxième niveau correspond à l'unité de rattachement : bureau de la doyenne ou du doyen, département, centre de recherche facultaire ou toute autre composante autorisée par le responsable de l'entité.

5.3 ADRESSE ET AUTRES COORDONNÉES

Sur la papeterie et les cartes professionnelles, à l'endroit dicté par les normes graphiques, les éléments suivants doivent nécessairement figurer dans le premier bloc : le pavillon, le local, la ville, la province (entre parenthèses), le code postal et le pays.

On peut ajouter, à l'endroit prévu dans le deuxième bloc, les éléments suivants : numéro de téléphone, de poste, de télécopieur, l'adresse de courrier électronique et l'adresse W3 de l'unité ou de l'Université.

Dans le cas où l'unité est située hors campus, on peut ajouter le nom de l'immeuble et l'adresse civique.

Les termes « Cité universitaire » ne sont plus employés.

Seules les coordonnées relatives à la fonction occupée à l'Université peuvent figurer sur la papeterie officielle de l'Université Laval.

5.4 CARTE PROFESSIONNELLE ET CARTE MÉMO

La carte professionnelle officielle est en français, mais des traductions sont autorisées. La carte bilingue se compose de la manière suivante : français au recto, deuxième langue au verso. On peut également faire imprimer deux exemplaires de carte professionnelle, c'est-à-dire l'une uniquement en français, l'autre dans une deuxième langue. Les mots Université Laval dans la signature officielle sont toujours en français. Dans l'adresse, seul le mot télécopieur se traduit.

On peut ajouter les sigles et acronymes concernant l'enseignement après le nom; ils sont écrits selon les normes typographiques qui s'appliquent. Ex. : LL.B., M.B.A., M.Sc.A., Ph.D.

5.5 OCCASION SPÉCIALE

L'Université Laval se réserve le droit d'ajouter un élément à son image, notamment aux fins d'un événement spécial.

5.6 IDENTIFICATION VISUELLE SECONDAIRE

Un seul logo secondaire est permis; celui-ci doit se limiter à une image (sigle ou pictogramme) et figurer dans l'espace réservé à cette fin. Il est reproduit en noir seulement. Aucun logo secondaire n'est reproduit sur l'enveloppe.

5.7 COMMANDE DE PAPETERIE

La papeterie comprend les éléments suivants : papier à lettres, enveloppe, carte professionnelle, carte mémo, bordereau de télécopie. Toute demande de reproduction de ces éléments doit nécessairement être présentée à Repro Laval, accompagnée d'une réquisition, à l'adresse suivante ou par courriel.

Repro Laval

Pavillon Maurice-Pollack, local 1245

(418) 656-7550

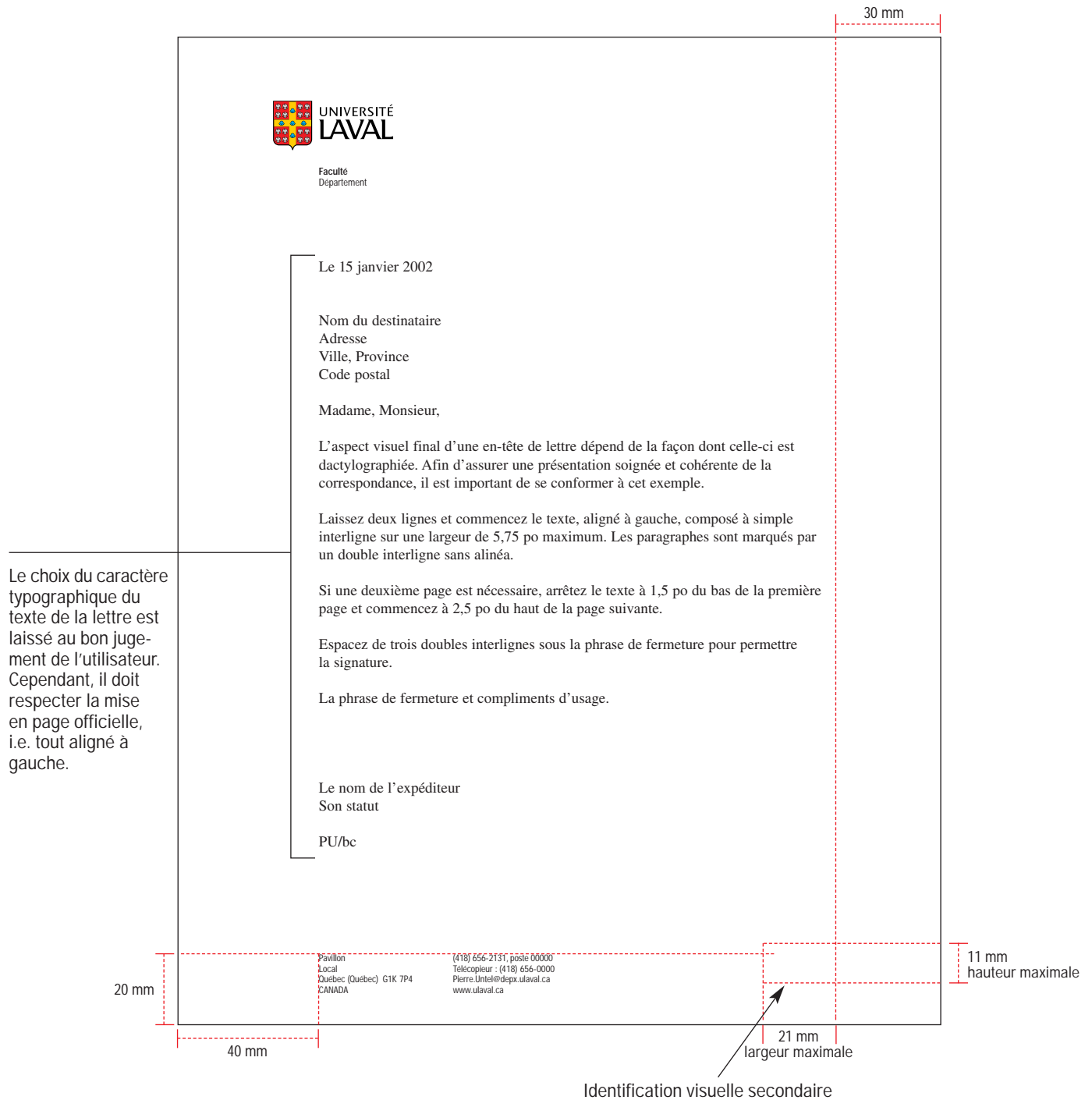
Télécopieur : (418) 656-2076

papeterie@sapp.ulaval.ca

Repro Laval met à votre disposition une version Word personnalisée du papier à lettres et du bordereau de télécopie, que l'on peut commander par courriel à l'adresse susmentionnée.

6. SPÉCIMENS DE PAPETERIE

6.1 PAPIER À LETTRES



6. SPÉCIMENS DE PAPETERIE

6.2 LA CARTE PROFESSIONNELLE



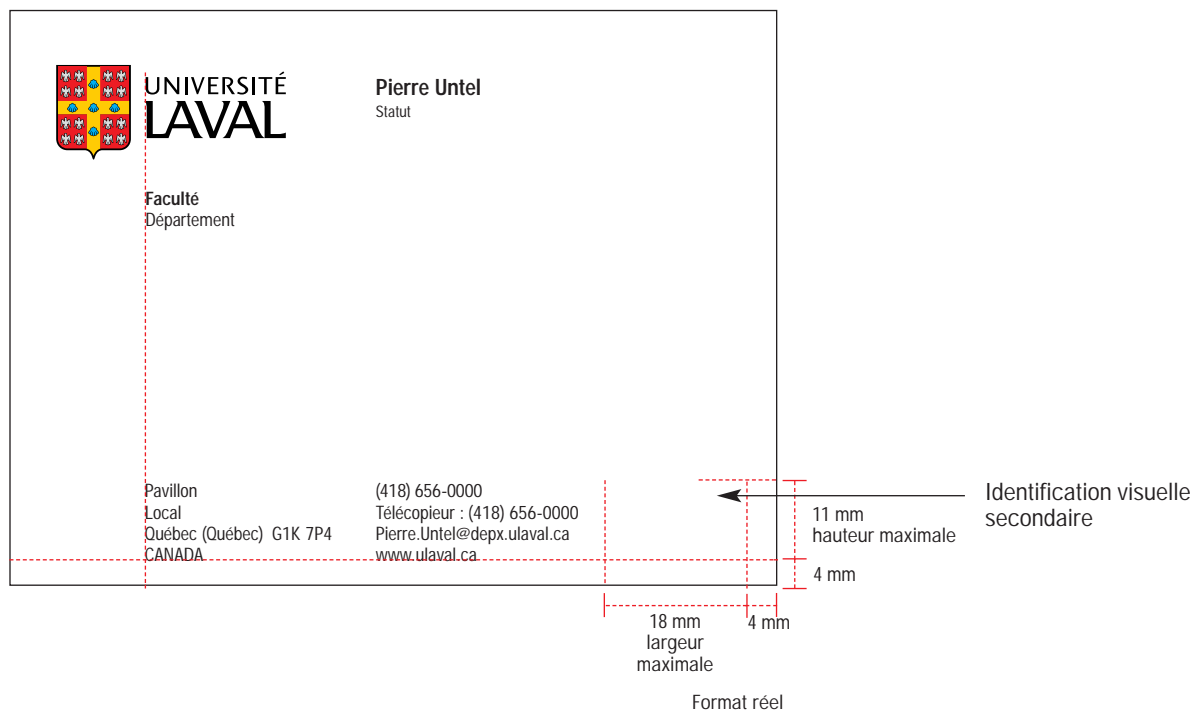
Identification visuelle
secondaire
Largeur maximale : 18 mm
Hauteur maximale : 9 mm



Format réel

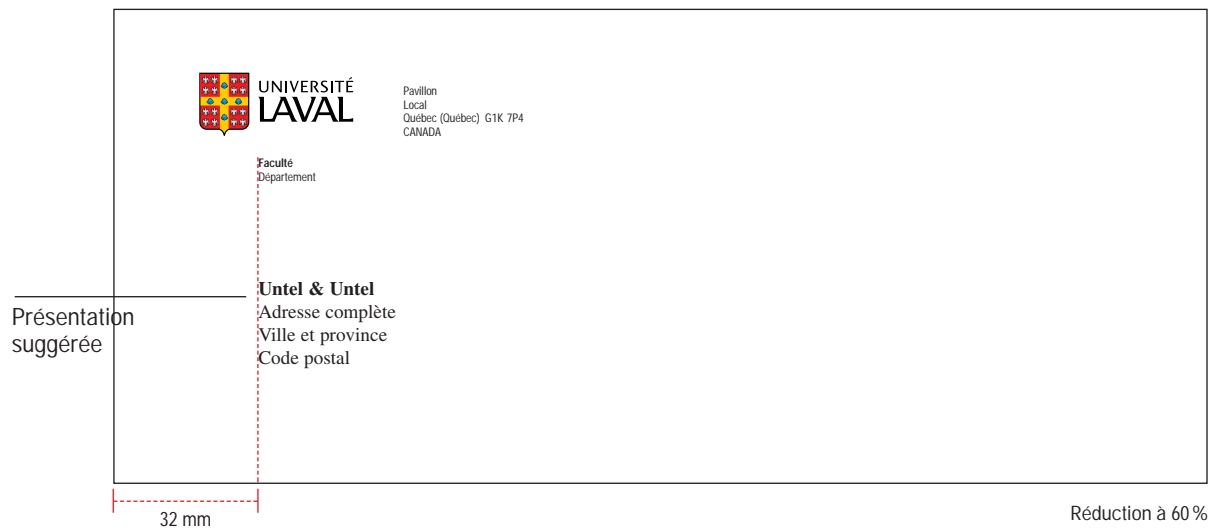
6. SPÉCIMENS DE PAPETERIE

6.3 LA CARTE MÉMO



6. SPÉCIMENS DE PAPETERIE

6.4 L'ENVELOPPE



6. SPÉCIMENS DE PAPETERIE

6.5 LE BORDEREAU DE TÉLÉCOPIE

The diagram shows a telecopy form for Laval University. At the top left is the university's crest and logo. To the right is the title "Bordereau de télécopie". Below the logo are fields for "Faculté" and "Département". The form contains several fields for recipient and sender information, including "DATE", "NOMBRE DE PAGES INCLUANT CELLE-CI", "À L'ATTENTION DE", "ADRESSE", "TÉLECOPIEUR", "EXPÉDITEUR", "ADRESSE", "TÉLECOPIEUR", "TÉLÉPHONE", and "SUJET". There is a row of checkboxes for "URGENT", "INFORMATION", "POUR AVIS", "COMMENTAIRES", "RÉPONSE SOUHAITÉE", and "CONFIDENTIEL". Below these are several lines for "COMMENTAIRES". At the bottom left, there is a "Pavillon Local" address and contact information. A dashed red box highlights a section at the bottom right, with an arrow pointing to it from the label "Identification visuelle secondaire". Dimensions are indicated: "21 mm" and "32 mm" for the width of the dashed box, and "11 mm hauteur maximale" for its height.

UNIVERSITÉ LAVAL Bordereau de télécopie

Faculté
Département

DATE : _____ NOMBRE DE PAGES INCLUANT CELLE-CI : _____

À L'ATTENTION DE : _____

ADRESSE : _____

TÉLECOPIEUR : _____

EXPÉDITEUR : _____

ADRESSE : _____

TÉLECOPIEUR : _____ TÉLÉPHONE : _____

SUJET : _____

URGENT INFORMATION POUR AVIS COMMENTAIRES RÉPONSE SOUHAITÉE CONFIDENTIEL

COMMENTAIRES : _____

Avis de confidentialité
Ce message peut renfermer des renseignements confidentiels à l'intention du destinataire. Si vous en prenez connaissance par erreur, merci d'en avertir l'expéditeur. Soyez avisé que toute diffusion, distribution ou reproduction en est interdite.

Pavillon Local
Québec (Québec) G1K 7P4
CANADA

(418) 656-0000
Télécopieur : (418) 656-0000
www.ulaval.ca

21 mm 32 mm
largeur maximale

11 mm hauteur maximale

Identification visuelle secondaire